



Rennes, le 11/01/2022

Délégation départementale d'Ille-et-Vilaine

Département Santé-Environnement

Affaire suivie par : Christèle ROUAULT

Tél.: 02 99 33 34 18

Mèl.: ars-dd35-sante-environnement@ars.sante.fr

Réf.: 2022-01-07-015/EDCH/AVIS/CR Réf.: B-211103-105453-576-010

Réf AIOT: 0100001013

Le Directeur de la délégation départementale

à

Monsieur le Directeur départemental des Territoires et de la Mer SEB 35 – Pôle police de l'eau Le Morgat 12, rue Maurice Fabre – CS 23167

35031 RENNES CEDEX

Objet: FOUGERES - Liaison routière entre la rocade Est et le Boulevard Groslay.

Monsieur le Directeur,

Par messagerie du 26 novembre 2021, vous m'avez sollicité pour avis sur le dossier déposé par la ville de Fougères concernant sa demande d'autorisation environnementale pour la création d'une voie routière entre la rocade Est et le boulevard Groslay à Fougères.

Le projet consiste à créer une nouvelle voie d'entrée de ville afin de répondre aux attentes en matière de flux de circulation et d'insertion au niveau de deux giratoires et d'aménager un cheminement cycle et piéton.

A la lecture du dossier, il apparaît que cette liaison routière n'intercepte aucun périmètre de protection.

En conséquence, j'émets un avis favorable sur cette demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

P/Le Directeur de la délégation départementale d'Ille-et-Vilaine, L'Ingénieur général du génie sanitaire,

Benoît CHAMPENOIS

Délégation départementale d'Ille-et-Vilaine Bâtiment 3 soleils, 3 place du Général Giraud CS 54257 35042 Rennes Cedex Tél: 02.99.33.34.00

www.ars.bretagne.sante.fr

